Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 035-213502354-20261117-2026111704-DE

Département d'Ille-et-Vilaine
Arrondissement de Fougères-Vitré
Canton de
La Guerche-de-Bretagne
Commune de Rannée

Rannée

Convocation le : 13.11.2026
Affichage le : 13.11.2026

DELIBERATION 2026.11.17.04 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix sept novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de RANNEE, s'est réuni en session ordinaire, au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame MOREL Karine, Maire.

Etaient présents : MOREL Karine, BRIANTAIS Catherine, DAGUIN Paul, LAHAYE Stéphanie, TAILLANDIER Isabelle, LEBRETON Didier, MARTIN-CHUDEAU Patricia, BIZEUL Claude, GANACHE Jean-Michel, TAILLANDIER Vincent, LEMARIE Florence, RIPOCHE Anthony, DELANOE Nicole

Étaient absents et excusés : PELISSON Patricia donne pouvoir à DELANOE Nicole ; PELTIER Serge donne pouvoir à GANACHE Jean-Michel.

Secrétaire de séance : Le Conseil Municipal a désigné BRIANTAIS Catherine, conformément à l'article L2121-15 du CGCT, en qualité de secrétaire de séance.

Nombre de conseillers :

En exercice :	15
Quorum :	08
Présents :	13
Votants :	15

2026.11.17.04	**Complément à la délibération n° 2025.10.21.01 Complément de rémunération de l'agent mis à disposition à la médiathèque**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-29 ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 modifié relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux, notamment son article 9 ;

Vu la délibération n° 2025.10.21.01 du 21 octobre 2025 relative au renouvellement de la convention de mise à disposition partielle d'un agent entre les communes de Visseiche et de Rannée ;

Madame le Maire rappelle que, par délibération n° 2025.10.21.01, le Conseil municipal a approuvé le renouvellement de la mise à disposition d'un agent de la commune de Visseiche auprès de la commune de Rannée pour exercer ses fonctions à la médiathèque, à raison de 11,67 heures par semaine, à compter du 1er janvier 2026, pour une durée d'un an renouvelable tacitement dans la limite totale de trois ans.

Madame le Maire propose de compléter cette délibération afin de permettre le versement direct, par la commune de Rannée, d'un complément de rémunération en fin d'année, au titre des fonctions exercées par cet agent à la médiathèque.

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 035-213502354-20261117-2026111704-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité.

- **DÉCIDE** de compléter la délibération n° 2025.10.21.01 du 21 octobre 2025 par la disposition suivante :

« La commune de Rannée est autorisée à verser directement à l'agent de la commune de Visseiche mis à disposition auprès de la médiathèque de Rannée un complément de rémunération en fin d'année, au titre des fonctions exercées au sein de la commune.

- **PRÉCISE** que l'attribution individuelle et le montant de ce complément seront fixés par arrêté de Madame le Maire.
- **DIT** que les crédits nécessaires au versement de ce complément et aux charges afférentes seront prévus au budget communal, au chapitre 012 ;
- **MAINTIENT** les autres dispositions de la délibération n° 2025.10.21.01 ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à accomplir les démarches et à signer les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme
Le 17.11.2026
Le Maire, Karine Morel

